



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-100

Séance du mardi 13 décembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 29

Ayant pris part à la
délibération : 32

Présents : Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Virginie BOU, Madame Anna CALS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Vote des tarifs 2023 du Budget Annexe SPANC

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'arrêter, au titre de l'année 2023, les tarifs forfaitaires des différents types de contrôle du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes suivants :

Type de contrôle	TARIF
Réhabilitation d'une installation existante :	
- contrôle obligatoire de conception de la nouvelle installation	40,00 €
- contrôle obligatoire de réalisation de la nouvelle installation	60,00 €
Construction neuve :	
- contrôle obligatoire de conception de l'installation projetée	40,00 €
- contrôle obligatoire de réalisation de l'installation	60,00 €
Vente immobilière : contrôle obligatoire de l'installation existante	170,00 €
Bon fonctionnement d'une installation existante : contrôle obligatoire initial / périodique	80,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête les tarifs 2023 du Budget Annexe SPANC susvisés.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE


**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

